



À Saint-Pierre, le 20 octobre 2020

STEPHANE ARTANO

---

Saint-Pierre  
Et  
Miquelon

---

*VICE-PRESIDENT DE LA  
DELEGATION SENATORIALE  
AUX OUTRE-MER*

---

*MEMBRE DE LA  
COMMISSION DES AFFAIRES  
SOCIALES*

*CONSEILLER TERRITORIAL*

**Objet : Déclaration d'état d'urgence sanitaire sur le territoire national et demande d'obligation de septaine et de test PCR pour Saint-Pierre et Miquelon**

*Réf : 20-032*

*PJ : amendement n°31 déposé le 12 octobre 2020*

Mesdames, Messieurs,

Le 11 septembre dernier, la CACIMA et plusieurs organisations professionnelles inquiètes de la situation sanitaire (et de ses conséquences) ont saisi le Préfet de l'Archipel afin que celui-ci rende obligatoires une septaine et un second test PCR pour toute personne entrant sur l'archipel.

Le 14 septembre, sous votre impulsion, les professionnels de l'archipel se sont mobilisés lors d'une réunion avec les élus pour demander à l'État qu'il mette à disposition du préfet les outils juridiques nécessaires lui permettant d'imposer légalement la septaine ainsi que le second test PCR à son issue.

J'ai tenu, sur ma page Facebook et lors de notre entretien en date du 16 septembre, à vous réaffirmer tout mon soutien sur l'exigence que vous avez exprimée. Chacun connaît mon engagement depuis le début de la crise sanitaire sur le fait de protéger notre territoire et ses habitants, dont les autorités sanitaires n'ont eu de cesse de nous rappeler qu'il est vulnérable. Lors de notre entretien, j'ai attiré votre attention sur le fait qu'un prochain texte serait mis en discussion au parlement et qu'il fallait sans aucun doute continuer à se mobiliser dans cette perspective afin d'initier une démarche parlementaire à défaut d'une réponse positive de l'État à votre demande.

Par la suite, un courrier destiné au Ministre des Outre-Mer devait être signé par l'ensemble des élus de l'archipel. A date, seul le président du conseil territorial et moi avons indiqué clairement notre volonté de vous soutenir. Un des arguments avancés par le député Claireaux, défavorable à la signature, est celui du caractère liberticide de ces mesures hors état d'urgence sanitaire déclaré.



Le Président de la CACIMA m'a indiqué que les professionnels avaient finalement décidé de ne plus adresser de courrier au Ministre de l'Outre-Mer. Sachez que je regrette profondément que vous n'ayez pas persévéré dans votre démarche mais je respecte ce choix.

Néanmoins et restant constant sur ce point, je vous informe que dans le cadre des débats au sénat sur le projet de loi prorogeant le régime transitoire institué à la sortie de l'état d'urgence sanitaire, j'ai déposé un amendement (copie ci-jointe) destiné à autoriser le préfet de l'archipel à rendre obligatoire le cas échéant la septaine et le second test PCR. Mon amendement n'a pu être discuté dans la mesure où, en pleine discussion parlementaire, le gouvernement a retiré de l'ordre du jour ce texte, en prévision des déclarations du Président de la République.

Par décret n° 2020-1257 en date du 14 octobre 2020, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire national.

Dans ce contexte, qui rétablit un champ législatif et réglementaire très large, il est évident que le gouvernement peut autoriser de nouveau le préfet DEVIMEUX à prendre des mesures de protection du territoire telles que rendre la septaine obligatoire et le second test PCR. A plus forte raison au regard des conditions sanitaires qui existent notamment sur notre territoire national.

Je tenais à vous informer que je vais naturellement formuler une telle demande auprès du gouvernement et je ne verrai qu'avantage à ce que vous poursuiviez le mouvement initié courant septembre sauf à le considérer infondé, ce dont je doute personnellement.

Veillez agréer, mesdames, messieurs l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphane ARTANO

M. Alain Beauchène  
CACIMA  
BP : 4207  
97500 Saint-Pierre

**Copies :**

Signataires du courrier du 11 septembre 2020  
Adressé au Préfet de Saint-Pierre et Miquelon